



ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE FLEURY SUR ANDELLE

Code postal : 27 610
Téléphone : 02-32-48-73-00
Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
ORDINAIRE DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2010**

Etaient présents :

Monsieur J-L. ROMET, Maire
Monsieur P. CHIAPELLO,
Monsieur D. KUHN,
Monsieur B. HURAY,
Monsieur P. ADAM,
Monsieur X. CHIVOT, Adjoints au Maire
Messieurs D. MICHEL, G. DUPUIS, J. HACQUARD,
Messieurs D. HOUSSAYE, J-M LAROCHE,
Messieurs F. VIEUX, A. DULONDEL,
Messieurs E. WENGLER, M. AGUEZZAÏLOU,
Mesdames V. DELABRIERE, C. VANDER CRUYSSSEN,
Monsieur L. MANIFEL,
Madame M-T LANGLET,
Conseillers municipaux.

Absents :

Madame C. COLIN qui avait donné procuration à Monsieur J-L ROMET.
Madame D. DAVID qui avait donné procuration à Monsieur P. ADAM.

Secrétaire de séance : Madame M-T LANGLET.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 20 Septembre 2010.

Nombre de Conseillers : 21

En exercice : 21

Votants : 21

I) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 02 Septembre 2010 :

Monsieur CHIAPELLO fait part au Conseil Municipal que dans sa communication sur La Poste, il avait indiqué que le bureau de Poste était fermé à Romilly sur Andelle les 10 et 17 Août et à Pont Saint Pierre les 12 et 19 Août, information non reprise dans son intégralité dans le compte-rendu.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 02 Septembre 2010 est approuvé à l'unanimité tel que présenté et après la rectification de l'intervention de Monsieur CHIAPELLO.

II) Projet du nouveau cimetière : confirmation du Maître d'œuvre et demande de subvention D.G.E.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le manque de places disponibles au cimetière ce qui constitue un important problème.

Il indique que la municipalité précédente avait prévu l'agrandissement du cimetière et mandaté le cabinet CMA MANIERE pour établir un projet d'agrandissement.

La commission Travaux s'est réunie plusieurs fois avec le cabinet CMA MANIERE et a modifié ce projet qui totalisera 173 emplacements de tombes, 24 places pour des caveaux, 1 (ou 2) Jardin du Souvenir et 3 columbariums dont le premier comprendra 45 cases.

Puis, il donne la parole à Monsieur KUHN qui présente au Conseil Municipal le plan du projet d'agrandissement avec entre autres trois zones de dépôts de déchets équipées d'un point d'eau, l'implantation des columbariums qui seront adossés au mur de soutènement, une placette de retournement, l'accès entre ledit projet et le cimetière actuel.

Monsieur le Maire fait part que l'estimatif des travaux est chiffré à 238.842 Euros H.T., 285.655,03 Euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- confirme sa position de conserver le cabinet CMA MANIERE pour la maîtrise d'œuvre du projet d'agrandissement du cimetière dont les honoraires sont chiffrés à la somme de 18.812 Euros H.T.,
- donne son accord pour réaliser en 2011 l'indispensable agrandissement du cimetière arrêté à la somme de 238.842 Euros H.T.,
- sollicite pour aider au financement de ces travaux une subvention maximum au titre de la D.G.E.

III) Groupe élémentaire Louise MICHEL : travaux supplémentaires pour le chauffage.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'ADEME participe au financement des travaux d'installation de la pompe à chaleur pour un montant de 38.240 Euros.

Considérant la nouvelle directive de l'ADEME portant sur le comptage et la nécessité de puiser à 12 mètres au lieu de 8 mètres, les établissements DERLY, chargés du chauffage ont établi un devis complémentaire chiffré à 15.384,45 Euros TTC.

Monsieur le Maire indique que le montant de cette nouvelle prestation pourrait être inférieur. Les établissements INGECLIM effectuent donc un contrôle sur le montant de ce devis et ont sollicité plus de détails des établissements DERLY concernant cette dépense supplémentaire.

Ces travaux engendreront des économies de fonctionnement au niveau des frais de chauffage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour l'avenant n° 1 des établissements DERLY chiffré à 15.384 ,45 Euros.

IV) Tarifs des repas au restaurant scolaire au 1^{er} Janvier 2011 :

Monsieur WENGLER informe le Conseil Municipal que le fournisseur des denrées alimentaires a augmenté ses tarifs d'environ 3 %. Il propose au Conseil Municipal de répercuter à compter du 1^{er} Janvier 2011, cette hausse sur les tarifs pratiqués au restaurant scolaire comme suit :

	Tarifs 2010	Proposition tarifs 2011
Pour les enfants scolarisés de Romilly sur Andelle	2,60 €	2,68 €
Pour les enfants extérieurs scolarisés à Romilly sur Andelle	3,45 €	3,55 €
Pour les enseignants en fonction à Romilly sur Andelle	3,65 €	3,76 €
Pour la crèche halte-garderie	2,70 €	2,78 €
Pour les enfants de la commune qui apportent leur repas en raison de santé	0,60 €	0,62 €
Pour les enfants hors commune qui apportent leur repas en raison de santé	0,80 €	0,82 €
Pour les repas exceptionnels adultes	5,60 €	5,77 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour pratiquer à compter du 1^{er} Janvier 2011, les tarifs du restaurant scolaire comme précité.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que si des parents rencontrent des difficultés de règlement, ils peuvent s'adresser au Centre Communal d'Action Sociale qui, en fonction des revenus et selon une grille, apporte un soutien financier.

V) Lancement d'une consultation pour les repas au futur restaurant scolaire :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la méthode de service des repas au restaurant scolaire de l'école élémentaire Louise MICHEL sera différente de celle d'aujourd'hui, puisque les enfants de l'école élémentaire seront servis par le biais d'un self, qu'ils se trouveront dans une salle distincte de celle des enfants de l'école maternelle.

Considérant que la fourniture des repas s'effectuera en liaison froide, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de lancer une consultation pour cette fourniture et remercie Monsieur WENGLER pour l'établissement du cahier des charges.

Monsieur WENGLER fait part au Conseil Municipal qu'il s'agira d'un marché annuel renouvelable deux fois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation pour les repas en liaison froide du futur restaurant scolaire.

VI) Recensement de la population : Rémunération des agents recenseurs.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population de Romilly sur Andelle se déroulera du 20 Janvier au 19 Février 2011.

Il indique que l'INSEE verse à la Commune une dotation forfaitaire à raison de 1,72 Euros par habitant et 1,13 Euros par logement.

Compte tenu des nouvelles constructions depuis le dernier recensement en 2006, Monsieur HOUSSAYE propose que le nombre d'agents recenseurs passe de 6 à 7 et s'assurera du bon déroulement de ce recensement.

Il indique que Patricia ETANCELIN assurera la coordination entre les agents recenseurs et l'agent de l'INSEE.

Il propose que la Commune prenne en charge, comme cela était pratiqué lors du recensement 2006, les charges patronales des rémunérations des agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de recruter 7 agents recenseurs,
- arrête la rémunération de ces agents recenseurs à raison de 1,72 Euros par habitant et de 1,13 Euros par logement,
- décide de prendre en charge les charges patronales afférentes aux rémunérations des agents recenseurs.

VII) Réhabilitation du FRPA « La Potière » - garantie d'emprunt :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de réhabilitation du FRPA « La Potière » dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Eure Habitat.

Il indique que pour le financement de ces travaux, Eure Habitat a contracté un emprunt de 356.360 Euros pour lequel une garantie d'emprunt est demandée à la Commune.

Il rappelle que lors de la réunion du Conseil Municipal du 06 Juillet 2010, la Commune avait apporté sa garantie pour un emprunt de la SILOGE.

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement de l'emprunt souscrit par Eure Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, ce prêt PAM étant destiné à financer la réhabilitation du FRPA « La Potière » à Romilly sur Andelle.

Caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant du prêt : 356.360 Euros.
- Durée totale du prêt : 20 ans, dont la durée du différé d'amortissement : 0.
- Périodicité des échéances : annuelle.
- Index : Livret A.
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb.

Prêts à Double Révisabilité Limitée (DRL) :

- Taux annuel de progressivité : de 0 %.
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Eure Habitat, au cas où ces sommes ne seraient pas acquittées à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à Eure Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Monsieur ADAM remercie Messieurs KUHN et DELACOUR pour leur participation aux réunions de chantier du FRPA « La Potière » et indique que les travaux de toiture sont terminés, qu'il ne subsiste que les travaux de peinture. Les résidents peuvent se doucher et sont satisfaits.

Monsieur CHIVOT demande si les loyers des résidents du FRPA « La Potière » seront impactés par rapport à ces travaux.

Monsieur le Maire répond que les loyers seront maintenus, qu'ils seront seulement revalorisés annuellement en rapport à l'indice des loyers à peu près équivalent à l'inflation.

VIII) Questions diverses :

Contournement de Romilly sur Andelle :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral portant sur l'ouverture d'enquêtes publiques conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique aux mouvements de voirie et la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune pour le projet de délestage de la RD 321 par la RD 19 qui se dérouleront du Lundi 15 Novembre 2010 au Samedi 18 Décembre 2010.

Les membres de la commission d'enquête seront :

- Monsieur Joël GODEFROY, Commandant de Police retraité,
- Madame Francine GIARDINI, Contrôleur du Trésor retraitée,
- Monsieur Gérard MOULIN, Commandant de Police retraité, comme membres titulaires,
- Monsieur Benoît VARIN, Responsable hygiène et sécurité, Comme membre suppléant.

Il rappelle la position du Conseil Municipal qui est majoritairement opposé au projet de contournement par la RD 19 mais est favorable à un délestage de la RD 321 par un projet Nord qui pourrait être relié au projet du contournement Est de Rouen.

Il fait part :

- que les Conseillers Municipaux distribueront une feuille d'information à l'ensemble de la population sur laquelle il sera expliqué la position du Conseil Municipal,
- que dans la Lettre de Romilly du mois de Novembre, il sera apporté des informations sur cette enquête publique et expliqué en quoi consiste une enquête publique,
- qu'il avait été envisagé une consultation publique portant sur le projet de contournement mais qu'elle aurait porté à ambiguïté,
- qu'une réunion publique sera organisée le Mardi 9 Novembre 2010 à 20h30 au C.A.R.R.E. où seront conviés le Conseiller Général, les associations favorables ou défavorables au projet de contournement précité.

Puis, il indique que dès réception de cet arrêté Préfectoral, il en a informé les deux associations qui sont favorables ou opposées au projet présenté par le Conseil Général et fait part qu'elles pourront informer la population de leur position.

Il rappelle également qu'une association avait contacté et transmis il y a deux ans au Conseil Général, un projet d'étude pour un contournement « Nord » de la commune.

Ce projet avait été soutenu par six Maires de communes voisines, mais aucune réponse ne leur a été donnée.

Dénomination d'une rue au lotissement La Grande Ruelle :

Monsieur le Maire et Monsieur HURAY proposent au Conseil Municipal de dénommer une rue du lotissement La Grande Ruelle, rue de la Roselière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour dénommer la dernière rue du lotissement La Grande Ruelle, la rue de la Roselière.

Cession de terrain à l'Euro symbolique :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'opportunité d'acquérir une portion de terrain à l'Euro symbolique des Consorts OLIVIER, rue Blingue face au lotissement l'EpINETTE. Cette acquisition permettra ultérieurement la réalisation d'un trottoir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour acquérir à l'Euro symbolique une bande de terre propriété de Monsieur Christophe OLIVIER destinée à un éventuel futur trottoir, cadastrée section AE 271,
- autorise Monsieur le Maire ou Monsieur HURAY à signer l'acte de cession à intervenir.

Pour cette acquisition, la commune n'aura à supporter que les frais de géomètre et de notaire, chiffrés à environ huit cents Euros.

IX) Communications et informations :

Maintien des terres agricoles sur Romilly sur Andelle :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une pétition d'environ 80 administrés qui souhaitent que les terrains de la future zone d'aménagement économique (ZAE) restent des terrains à vocation agricole.

Il fait part que le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur cet aspect lors de sa prochaine réunion, mais rappelle que l'Emploi en ce qui le concerne, constitue une priorité.

Emploi :

Monsieur le Maire fait part de sa grande inquiétude par rapport à la situation de SEALYNX à Charleval où on annonce la suppression de 257 emplois.

Il rappelle que l'emploi est fondamental dans la Vallée de l'Andelle.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les établissements BRIFFAULT prennent le nom des établissements GAZFIO et que cette entreprise locale enregistre l'arrivée d'environ trente nouveaux salariés.

Soirée du Bénévolat :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que 180 personnes ont participé à la Soirée du Bénévolat organisée le 25 Septembre 2010.

Cette manifestation a permis de mettre à l'honneur chaque association et bénévole de la commune.

Monsieur CHIVOT indique que l'ambiance qui a régné tout au long de la soirée était chaleureuse et conviviale.

Espace sportif :

Monsieur le Maire et Monsieur ADAM rappellent au Conseil Municipal que, suite à la réunion de la commission « Vie Sociale », avec les jeunes de la commune, il avait été pris en compte l'un de leur souhait, soit celui de créer un espace sportif, lequel pourra également être utilisé par les écoles, la MJC A.L.E.R., les familles et les particuliers.

Il indique que plusieurs réunions liées à ce projet ont été organisées, que le secteur retenu pourrait se situer à côté de la mairie et que le dossier doit encore être affiné par la commission « Vie Sociale ».

La Poste :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite à l'intervention de Monsieur CHIAPELLO lors de la dernière séance du Conseil Municipal sur la fermeture pendant deux jours du bureau de Poste local, il avait fait part de cette situation à Monsieur le Député, aux Sénateurs et Monsieur le Directeur de la Poste.

Il indique que les élus précités ont interpellé la direction de la Poste et il donne connaissance au Conseil Municipal de la réponse du Directeur de la Poste.

Logements de la SILOGE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les 33 logements individuels qui seront réalisés par la SILOGE au lotissement La Grande Ruelle se répartissent comme suit :

7 T3 et 26 T4

Chaque logement disposera d'un jardin à usage privatif et d'un garage individuel. Les logements T3 se trouveront au rez-de-chaussée et les T4 disposeront d'un étage. Les loyers, selon leur financement, évolueront pour les T3 de 420 Euros à 500 Euros et pour les T4, de 555 Euros à 650 Euros.

Centres Musicaux Ruraux (C.M.R.) :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que tous les enfants des écoles de la commune bénéficient à présent de l'éveil musical dispensé par les C.M.R. et que le coût d'intervention supplémentaire de 30 minutes par semaine pour la 8^{ème} classe élémentaire, se chiffre pour 2010 à 324,17 Euros.

Déchetterie :

Monsieur le Maire remercie le SY.G.O.M. qui a pris en compte les doléances de la commune. Il indique que ce syndicat est intervenu très rapidement pour informer la population sur les changements engendrés par les travaux de la déchetterie.

Canoë-kayak :

Monsieur le Maire remercie Madame ROUSSEL, Directrice des écoles Genevoix et Condorcet, qui s'est beaucoup engagée pour permettre la pratique du canoë-kayak à une classe de CM2. La Communauté de Communes assurera le voyage « aller » et la commune de Vandrimare prêtera son car pour le retour de cette activité.

Escrime :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les cours d'escrime ne peuvent plus être dispensés aux écoles compte-tenu des directives de l'Inspection d'Académie. Il regrette cette disposition.

Monsieur le Maire fait part des remerciements adressés par Monsieur Laurent DELBECQUE, Professeur d'escrime, à l'attention de la municipalité, des enseignants et des enfants qu'il a formés notamment pour le bon accueil qu'il a reçu lors de son enseignement.

Monsieur le Maire indique que le club que dirige Monsieur DELBECQUE à Pont Saint Pierre s'est bien développé.

Sport Communauté de Communes de l'Andelle (C.D.C.) :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Mademoiselle Sandra MAGUIN a quitté ses fonctions d'éducateur sportif à la C.D.C. et que Monsieur Thibaud DUFOUR du R.P.F.C. a été recruté pour son remplacement.

Il indique que les élèves des écoles ne bénéficient plus que d'une heure d'activité sportive par classe et par semaine.

G.I.F.A. :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'éducateur de football du R.P.F.C. participe aux actions de la C.D.C. et pourra faire des interventions scolaires.

Télévision Tout numérique :

Dans le cadre de la Télévision Tout Numérique, Monsieur le Maire fait part que des informations sur les manipulations connectiques à effectuer seront présentées à la population le 15 Janvier 2011 de 9h00 à 17h00 au C.A.R.R.E.

Remerciements :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des remerciements adressés :

- par Andelle Allaitement pour le prêt de la salle du C.A.R.R.E.,
- par Madame CROSNIER – Pédiatrice de la Maison Médicale, qui, après l'intervention de la commune, a obtenu un droit d'exploitation de son activité pour une durée de 30 ans,
- par Monsieur et Madame PERRONNO pour l'attention qui leur a été apportée par le Conseil Municipal à l'occasion de leur mariage,
- par Monsieur Henry GOUPIL pour le témoignage de sympathie apporté par le Conseil Municipal lors des obsèques de son épouse,
- par Madame Raymonde MANIFEL et ses enfants pour le témoignage de sympathie apporté par le Conseil Municipal lors des obsèques de Monsieur Jacky MANIFEL.

X) Tour de table :

Monsieur MANIFEL remercie Monsieur le Maire de lui avoir donné délégation pour assurer la cérémonie de mariage de ses amis.

Madame VANDER CRUYSSSEN informe le Conseil Municipal qu'une augmentation du nombre de poissons dans l'Andelle a été constatée, ce qui démontre une meilleure qualité des eaux. Elle fait part que le 23 Octobre 2010, se déroulera au C.A.R.R.E. sous l'égide de l'association Andelle Allaitement, la semaine mondiale de l'allaitement.

Monsieur AGUEZZAÏLOU fait part au Conseil Municipal qu'il a constaté une amélioration chez les élèves en difficulté après que le problème du transport ait été résolu à Amfreville les Champs.

Monsieur DULONDEL fait part au Conseil Municipal que les travaux de la station d'épuration avancent bien. Entre autres, les trois bassins sont terminés, que le bâtiment administratif est en cours et que le terrassement du bâtiment de stockage à Pont Saint Pierre a démarré.

Monsieur ADAM informe le Conseil Municipal :

- que 18 personnes participent aux « Atelier Equilibre » au C.A.R.R.E. le jeudi matin. Il remercie Madame COLIN qui a suivi ce dossier.
- que 12 personnes sont inscrites aux ateliers dispensés par la M.S.A. au FRPA La Potière portant sur « travailler la mémoire », « activer l'esprit ». Cette activité démarrera début Novembre,
- que le travail réalisé par Mairie Conseil avance bien, qu'il s'agit d'une bonne démarche pour résoudre des problèmes, mais que les élus qui s'investissent beaucoup, rencontrent certaines difficultés pour concrétiser des actions à engager,
- des échos favorables sur Monsieur Arnaud HAUCHARD qui intervient à la salle jeune du collège.

Monsieur KUHN fait part au Conseil Municipal que suite à l'achat de la sableuse, le Monument aux Morts a été rénové, que des tags ont été enlevés des bâtiments communaux.

Concernant le lavoir, il indique que les travaux du bâtiment réalisés par les services techniques avancent.

Il fait part que les travaux de taille des arbres effectués par les services techniques démarreront très prochainement.

Monsieur HURAY informe le Conseil Municipal que les travaux de voirie « rue Jéricho », « Chemin du Marais », débuteront avant la fin du mois, que les travaux de coulis seront réalisés pendant les vacances scolaires et que la réception des travaux de la Maison du Marais au Clos du Marché, s'effectuera fin Janvier, début Février 2011.

Monsieur CHIAPELLO informe le Conseil Municipal que le 12 Octobre 2010, 2 enseignants sur 5 n'ont pas fait grève à l'école maternelle, que les enseignants des écoles élémentaires Genevoix et Condorcet étaient tous présents.

Monsieur CHIVOT donne connaissance au Conseil Municipal des manifestations qui se dérouleront dans la commune comme suit :

- Jeudi 20 Octobre 2010 : Forum Intérim salle ARAGON,
- Samedi 23 Octobre 2010 : Soirée Cabaret - Orchestre d'Harmonie, salle ARAGON,
- Samedi 30 Octobre 2010 : Soirée des Bénévoles – Comité des Fêtes, salle ARAGON,
- Samedi 6 Novembre 2010 : Loto – R.P.F.C., salle ARAGON,
- Samedi 6 Novembre 2010 : Expo photos – Détente et Découverte, salle du C.A.R.R.E.,
- Jeudi 11 Novembre 2010 : Commémoration au Monument aux Morts de Romilly sur Andelle à 11h00, puis à Pîtres à 11h45,
- Samedi 13 Novembre 2010 : Soirée Sainte Cécile – Ensemble Musical Romillois, salle ARAGON,
- Samedi 20 Novembre 2010 : Week-end Chantant – Groupe Vagabondages, salle ARAGON,
- Vendredi 26 Novembre 2010 : Collecte de sang avec l'E.F.S., parking Edmond,
- Dimanche 28 Novembre 2010 : Marché de Noël – Comité des Fêtes, salle ARAGON,
- Dimanche 28 Novembre 2010 : Course des Boussoles des Coteaux – Authentik Aventure, salle du C.A.R.R.E.,
- Samedi 4 Décembre et Dimanche 5 Décembre 2010 : Téléthon – Repas salle ARAGON,
- Dimanche 5 Décembre 2010 : Commémoration Algérie – Maroc – Tunisie.

Il fait part du changement de présidence des associations La Passerelle et de Pas Za Pas Yaka Danser. Il remercie les bénévoles de la Soirée Bénévoles.

Monsieur HOUSSAYE informe le Conseil Municipal :

⇒ au niveau des commerces :

- la Pizzeria VITO est reprise par Madame et Mademoiselle SURBLE,
- la librairie de Monsieur DI FIGOLO, reprise par Madame Sylvie LOOK, devrait ouvrir le 1^{er} Décembre prochain,
- de l'expansion, suite à association, de la Société DOURLENS – LEVITRE.

⇒ au niveau de la communication :

- que les travaux de mise en page réalisés avec Madame LANGLET pour le bulletin municipal du° 64 sont terminés, que la livraison des bulletins est prévue fin Novembre, pour une distribution début Décembre 2010,
- que la réception des nouveaux habitants se déroulera le 26 Novembre 2010 à la Mairie,
- que la signalétique des entreprises de la zone artisanale des Hautes Rives sera installée courant Novembre 2010.

Monsieur MICHEL fait part au Conseil Municipal que d'importants travaux d'investissement ont été réalisés à la piscine par le S.I.D.E.A.L.

Monsieur DUPUIS informe le Conseil Municipal que la station de pompage de Douville est en fonction depuis un mois, que l'eau des robinets provient de ce forage. Il fait part de la campagne de changement des compteurs d'eau qui seront relevés différemment.

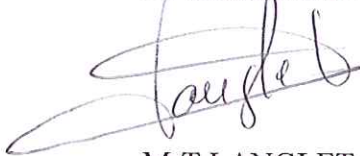
Monsieur LAROCHE fait part au Conseil Municipal d'une bonne fréquentation des enfants aux activités proposées le mercredi par la MJC A.L.E.R.

Monsieur WENGLER fait part au Conseil Municipal que les menus proposés semaine 42 seront à thèmes, portant sur la découverte des régions.

Madame DELABRIERE informe le Conseil Municipal qu'elle prépare l'organisation de la journée de Noël des enfants de la commune, ainsi que la prochaine « Fête de la Peinture ».

Personne ne prenant plus la parole, la séance est levée à 20h30.

La Secrétaire de séance,



M-T LANGLET

Le Maire,



Jean-Luc ROMET